

LES PROCESSIONS

Un conseiller radical de la seconde ville de la Vienne ayant proposé la suppression des processions, M. Jules Dauvin, maire de Châtelleraut, lui répondit en ces termes :

« La question de l'interdiction des processions est une question purement administrative, mais l'administration municipale n'a pas le droit de communiquer un conseil sur son opinion sur ce point. »

« L'administration municipale a le droit de tout d'abord que, pénétré des devoirs qui lui incombent, elle ne tolérât pas une manifestation quelconque, religieuse ou autre, qui serait de nature à troubler la tranquillité publique et le maintien du bon ordre : le cas échéant, elle saurait prendre les mesures pour réprimer les troubles ou pour en prévenir le retour. Elle est trop respectueuse de la liberté de tous les citoyens pour songer à prendre des mesures qui ne justifiaient ni l'art. 45 de la loi du 18 mars 1831, ni l'art. 17 de la loi du 5 avril 1884, qui lui ont été délégués à cet égard. »

« Les processions à Châtelleraut n'ayant donné lieu jusqu'à présent à aucun incident, n'ayant jamais eu un caractère de provocation et ayant été considérées comme une sorte d'usage local profitable au commerce, l'administration municipale n'a pas pour elle le droit de leur interdire, et elle ne croit pas devoir prendre des mesures d'interdiction ; comme elle l'a déclaré tout à l'heure, elle saurait, le cas échéant, prendre les mesures que lui dicterait son devoir. »

M. Villacoar, maire radical de Besançon, a tenu comme l'on sait, un langage identique.

Il avait toujours demandé la suppression des processions tant qu'il avait été conseiller municipal ; mais, comme maire, représentant la ville de Besançon, il a cru répondre au désir de la population en maintenant la Procession générale.

REVUE DE LA PRESSE

Le Temps avait dit hier soir qu'il attendait l'appréciation de « M. de Rochefort » au sujet de l'élection de la Charente. Le directeur de l'Intransigeant répliqua :

« Le Temps veut bien déclarer qu'il attend avec curiosité ce que dira demain M. de Rochefort. » Il faut que le cas soit grave pour que le Temps me donne ainsi la parole. J'ai remarqué que lorsque mes adversaires politiques m'avaient qualifié d'insurgé, de fauteur de guerre civile, de pillard et de forçat évadé, ils m'appelaient « marquis ».

M. de Rochefort dira que si Deroulède avait été élu dans la Charente, le même journal l'accuserait d'avoir en les voix bonapartistes et que, ne l'ayant pas été, on l'accuse de n'avoir pas eu les voix républicaines. Les ligendes de l'Intransigeant et les républicains dits boulangistes, nous parait, à cette heure, bien malade, et en présence des trente et un mille voix de l'impérialiste Gellibert des Séguins, les opportunistes-radicaux vont être contraints, pour nous donner satisfaction, de voter d'autres inventions.

« Le système des farceurs de la rue Cadet étant de soutenir que les amis du général Boulanger ne sont pas républicains, il est certain que si un député de la droite avait fait voter l'Intransigeant, M. Weillier après notre ami Deroulède, le premier eût maintenu sa candidature contre le second ; car les orateurs éloquentes et joffrinistes qui sont allés — inutilement d'ailleurs — battre le rappel électoral en faveur de Deroulède, n'ont pas encore dans la Charente, renoncé à une lutte qui ne pourrait que favoriser le succès d'un bonapartiste avéré. »

« Telle est la façon dont le boulangisme pratique l'alliance avec les réactionnaires. »

« La Lanterne conseille la tactique suivante : »

« Mais cela n'est point vrai. Les voix qui sont venues à M. Deroulède, ce sont des voix républicaines et des voix radicales d'abord, puis les voix des anciens bonapartistes libéraux franchement ralliés à la République. »

« Ceux-là ne retourneront pas un candidat bonapartiste. Mais il ne sera pas possible non plus de les rallier à M. Weillier. Jamais on n'obtiendra des électeurs franchement réactionnaires qu'ils votent pour un candidat de M. Ferry ; et jamais on n'obtiendra des bonapartistes républicains qu'ils votent pour un allié des révolutionnaires et du drapier rouge. »

« Pointant, il ne faut pas que dans un département où les bonapartistes viennent de perdre 10,000 voix, il ne faut pas que le bonapartiste soit élu. »

« Mais l'union républicaine ne peut point se faire sur le nom de M. Weillier. Il faut donc choisir un autre candidat. »

« Devant un autre candidat que puissent accepter les réactionnaires, M. Deroulède se retirera. »

« Qu'un honnête homme se présente, acceptant la révision, répandant l'anarchie et le drapier rouge, et alors M. Deroulède se retirera. L'union pourra se faire, et les 10,000 voix ralliées à la République par M. Deroulède donneront la victoire aux républicains. »

« Dans le cas contraire, M. Deroulède a le droit de maintenir sa candidature, et les manœuvres honteuses de ses concurrents étant perçues à jour, il a autant de chances que M. Gellibert des Séguins et certainement plus de chances que M. Weillier de passer au second tour. »

« La Presse ne se prononce pas : »

« On nous rapporte que MM. Weillier et Gellibert des Séguins ont en ensemble les meilleurs rapports, et il a été constaté, dans le cours même de la lutte, que le mot d'ordre avait été donné partout pour faire échouer la candidature Deroulède, dit le candidat bonapartiste l'emporter de haute lutte ! »

« So désister en faveur d'un candidat non républicain ! »

« Ceux qui veulent, et avec raison, avec lui supprimer le parlementarisme actuel, se souviennent, sans une contradiction flagrante, qu'il s'agit de leur premier vote, voter la République parlementaire d'un nouveau défenseur ! »

« Il est évident que le candidat du parti républicain national ne saurait davantage aider au triomphe du bonapartisme, même révisionniste. »

« Peut-être serait-il préférable, dans l'intérêt même compris de la démocratie républicaine, qu'il continuât une campagne aussi honteusement comico-mécanique, et qu'il se présentât à nouveau aux suffrages des électeurs Charentais pour le second tour de scrutin. »

« Nous n'avons pas autrement à nous prononcer, et nous attendons que notre ami Deroulède ait pris l'un ou l'autre parti, pour en instruire nos lecteurs. »

« Comme le dit excellemment M. J. Magnard, dans le Figaro, l'élection de la Charente prouve que le peuple français est absolument pacifique — en dépit des accusations intéressées de la presse berlinoise : »

« En dehors de la satisfaction que la défaite du boulangisme doit inspirer à ceux qui n'aiment ni les aventures ni le charlatanisme, le vote d'hier est heureux en ce sens qu'il coupe court aux interprétations dont l'élection de M. Deroulède eût été le prétexte ; il définit, mieux que toutes les phrases, montre combien les dispositions réelles du peuple français, si audacieusement travesties par la presse bismarckienne, sont en réalité peu alarmantes pour la paix de l'Europe. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par M. SPERDIAU)
Séance du lundi 18 juin 1888.
Présidence de M. CASIMIR FÉLIX.
La séance est ouverte à 2 heures.

Le contentieux au conseil d'Etat
L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat.

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition émanant de l'initiative du gouvernement et ayant pour but de créer une section temporaire de contentieux au conseil d'Etat. »

« L'ordre du